

**Conseil général du Finistère**

**Réunion de plein droit du 31 mars 2011 pour l'élection du Président de l'Assemblée départementale, des Vice-Présidents, de la Commission permanente, de la Commission du Règlement intérieur, de la Commission d'Appel d'Offres et Vote des Délégations au Président**

**Discours de François RIOU, Conseiller général, Doyen de l'Assemblée départementale**

Mesdames, Messieurs, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, Mes chers collègues,

Avant de procéder à l'élection du Président du Conseil général, permettez-moi de vous dire quelques mots.

À l'occasion de cette première réunion de la mandature, je mesure le poids de la mission qui m'incombe, vous l'imaginez aisément, dans ce moment solennel mais bref, où je m'installe dans ce fauteuil présidentiel.

L'honneur d'ouvrir nos travaux m'échoit pour la première fois : c'est le privilège de l'âge.

J'ai d'ailleurs toujours trouvé curieux que l'on puisse considérer l'avancée en âge comme un privilège. En bon socialiste, j'aurais préféré y renoncer pour me situer dans la moyenne d'âge de cette assemblée.

Mon devoir est aujourd'hui de perpétuer une tradition et peut être aussi de mettre en lumière quelques points acquis par l'expérience.

Je voudrais tout d'abord adresser mes chaleureuses félicitations aux collègues réélu(e)s et aux élu(e)s qui siègent pour la première fois dans cet hémicycle. J'adresse un message d'estime et de respect pour tous ceux qui n'ont pas eu la faveur des urnes, dimanche dernier.

Je salue celles et ceux de mes collègues que les fluctuations de la vie politique ont éloigné de cette assemblée.

Il m'est en outre agréable de souhaiter la bienvenue aux 17 nouveaux élus qui nous arrivent avec le désir de mettre leur activité et leur compétence au service de la chose publique.

Je salue tout particulièrement ma collègue, Marie Gueye, première femme de couleur au sein de cet hémicycle, mais pas première élue de couleur au conseil général puisqu'ici même, il y a quelques années, siégeais notre collègue Kofi Yamgnane.

Je le dis à tous nos nouveaux venus : prenez la mesure de l'héritage républicain que vos prédécesseurs vous ont légué et de la responsabilité qui est désormais la vôtre en qualité de conseiller général.

C'est une fonction passionnante, c'est un engagement de tous les instants, c'est un mandat de proximité au service de nos concitoyens et de nos territoires.

Je peux témoigner de l'histoire de la majorité de gauche au sein de cette assemblée.

C'est une majorité qui s'est sans cesse renouvelée ces années durant.

C'est une majorité reconnue pour son travail, pour la qualité de son projet et pour sa présence sur le terrain lors de toutes ces années.

Je me trouve aux côtés de Rébecca Fagot-Oukkache, une nouvelle génération d'élue(s), la benjamine de notre assemblée, que je félicite également tout particulièrement. Elle était à peine née, en 1983 que je siégeais déjà au Département ! En effet, ma chère collègue, vous n'étiez pas encore née lors de ma première élection au Conseil général, en 1982, sur le canton de Châteauneuf-du-Faou.

1982, 1983, deux belles années !

1983, c'est l'année de l'adoption de la loi sur l'égalité des sexes dans le travail,  
C'est l'entrée en vigueur de la retraite à 60 ans,  
C'est aussi l'année de la commercialisation des premiers Compacts disc dits CD,  
C'est le lancement du 1er réseau de téléphonie mobile en France,  
Et c'est donc l'année de naissance de ma nouvelle collègue de Brest-Kérichen... pour ne reprendre ici que quelques grands évènements !

1982 est également une année marquante.

Non seulement parce qu'elle est l'année de ma première élection au Conseil général du Finistère sur le canton de Châteauneuf-du-Faou !...

Non seulement parce que 1982 est aussi l'année de la mise en place de la semaine de 39 heures ainsi que de la 5e semaine de congés payés...

Mais surtout parce 1982, c'est l'année de la Décentralisation, avec la loi Defferre relative aux « droits et libertés des communes, des départements et des régions ».

Ainsi, le 2 mars était promulguée, sous la présidence de François Mitterrand et le gouvernement de Pierre Mauroy, cette grande loi, considérée comme l'acte I de la décentralisation ; une loi qui apportait trois innovations majeures :

- La suppression de la tutelle administrative et financière exercée par le préfet
- Le transfert de l'exécutif départemental et régional au profit d'un élu local
- La transformation de la région, jusque-là établissement public, en collectivité territoriale

Ainsi c'est en 1982 que le Conseil général est devenu une collectivité territoriale de plein exercice.

Suite à cette loi Defferre, les lois des 7 janvier 1983 et 22 juillet 1983 vont répartir les compétences entre l'État et les collectivités territoriales et instaurer le transfert de ressources.

1982, c'était donc l'amorce de la décentralisation.

Un mouvement qui n'a cessé de s'amplifier jusqu'à ce jour.

Un mouvement qui a permis aux collectivités territoriales de transformer les politiques publiques, d'agir pour des services au plus près des citoyens, d'investir pour le dynamisme et l'attractivité de leur territoire.

La décentralisation suit un objectif, celui de rapprocher les élus, chargés de prendre des décisions, des citoyens.

Mais qu'en sera-t-il demain ?

La réforme fiscale réduit fortement l'autonomie financière des collectivités. L'Etat ne compense pas l'intégralité des transferts de compétences qu'il opère. Il gèle les dotations allouées aux collectivités pour une durée de trois ans, malgré la hausse des dépenses de solidarité.

La réforme territoriale supprime la clause générale de compétence au 1er janvier 2015 pour les départements, réduisant ainsi leur capacité d'initiative dans des domaines qui présentent pourtant un intérêt local.

Il s'agit-là d'un premier affaiblissement de la décentralisation, le premier depuis 1982.

Mes chers collègues, vous qui venez d'être élus pour la 1ère fois ou renouvelés, vous l'êtes pour 3 ans.

En 2014, année du renouvellement intégral des conseils généraux et des conseils régionaux, seront alors élus des Conseillers territoriaux qui siègeront à la fois au Département et à la Région.

Cette réforme tend à faire reculer la démocratie locale.

Parce qu'elle engendre une régression majeure de la décentralisation de la République.

Parce qu'elle rend notre organisation territoriale encore plus opaque et compliquée pour le citoyen.

Ainsi la création du « Conseiller territorial », élu hybride qui cumule les mandats régionaux et départementaux, va engendrer une totale confusion des genres.

Héritier des pères de la décentralisation qu'ont été François Mitterrand, Pierre Mauroy et Gaston Defferre, je ne peux accepter de voir cette oeuvre de modernisation du pays ainsi défigurée.

Enfin, je terminerai :

- En rappelant qu'en 1982, le deuxième tour des cantonales s'est achevé par la victoire de l'opposition. La droite vient de gagner 8 départements et en contrôle 59 sur 95. Le taux d'abstention est relativement faible. Il est de 29,7%. C'est un record de participation pour les cantonales sous la Ve République.
- En rappelant également que c'est le 20 janvier 1982, sous la présidence de M. Louis Orvoën, que l'Assemblée départementale s'est réunie pour la première fois dans le bâtiment qui est aujourd'hui le nôtre. Ce bâtiment, appelé « Ti Pen ar Bed », a été inauguré le 18 février 1982.
- En rappelant enfin qu'en 1982, il n'y avait que 2 femmes à siéger au sein de notre Assemblée sur 48 élus... Deux femmes de gauche: Mme Yvette Duval et Mlle Marie- Jacqueline Desouches.

Je vois ici des visages féminins, plus nombreux enfin. Aujourd'hui, la part des femmes dans notre Assemblée a nettement progressé et nous nous en félicitons.

Elles sont désormais au nombre de 17 à siéger au Conseil général du Finistère.

Permettez moi de vous dire que le vrai privilège dont je bénéficie aujourd'hui est de présider cette séance en présence d'autant de dames. Je vous l'avoue : en 1982, j'espérais voir l'avènement de la gauche à la tête de l'exécutif mais je n'aurais sans doute pas imaginé que la parité puisse ici devenir une quasi réalité. Sur ce sujet, cher(e)s collègues de droite vous avez encore un bout de chemin à faire.

Je vous l'accorde, il nous reste à tous du chemin à parcourir pour développer et promouvoir les solidarités en Finistère, mais nous sommes tous heureux de le faire à vos côtés, Mesdames les Conseillères générales.

Je ne voudrais pas que l'exercice d'ouverture de cette session par le doyen d'âge se limite à une évocation nostalgique.

Quelque soit notre état civil, c'est l'avenir que nous devons préparer et c'est pour les générations futures que nous devons travailler.

Puisque j'évoquais 1982 et 1983, je forme le voeu que 2012 soit une année faste pour les idées de progrès et de solidarité.

Le travail du passé n'a de sens que s'il s'inscrit dans une perspective qui rallie la jeunesse aux valeurs républicaines et à la vie démocratique.

Mes chers collègues, je vous remercie de votre attention et vous propose maintenant de procéder à l'élection du Président du Conseil général.